

# Extrait de la résolution adoptée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 9

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274243>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# NOUVELLES DE L'ALLIANCE

Commission sociale

## séminaires d'orientation personnelle

Lors de l'Assemblée des déléguées de l'Alliance, Mme Berenstein avait présenté un projet de séminaire d'orientation personnelle destiné à aider les femmes désorientées, soit par la perte de leur emploi soit par une modification dans leur situation familiale. L'A.D. avait alors chargé la Commission sociale de l'Alliance d'élaborer un modèle. C'est chose faite.

Le modèle de la Commission sociale prévoit essentiellement un travail en groupe (séminaire) aboutissant à une réflexion: qui suis-je? quelles sont mes possibilités? que puis-je faire?

Les séminaires d'orientation personnelle sont destinés à toute personne en chômage (partiel ou complet) ou qui, pour d'autres raisons, doit renoncer à son emploi mais voudrait garder une activité extérieure, qui voudrait reprendre son métier après une longue interruption, qui doit se recycler ou désire simplement meubler le temps libre dont elle dispose.

**Buts:** Ces personnes devraient, avant toute autre démarche, prendre conscience de leurs capacités, aptitudes et limitations, afin que leur orientation future soit bien fondée, valable et ait de réelles chances de succès.

Cette prise de conscience devrait aboutir à une formation professionnelle, un recyclage, un perfectionnement, une nouvelle insertion dans la société.

**Programme:**

1. Apprendre à se connaître soi-même, c'est-à-dire déterminer ses motivations, aptitudes et intérêts, prendre conscience de son mode de comportement et d'expression, se dérouiller et améliorer son potentiel par des exercices appropriés, etc.
2. Elargir ses connaissances par une information sur le monde et le marché du travail, les possibilités de formation, les institutions à but social, la vie de la Cité, etc.

**Méthodes**

La durée d'un séminaire est de 2 mois, à raison d'une demi-journée par semaine (vendredi après-midi). Méthodes pédagogiques propres aux adultes — dynamique de groupe — conseils individuels — jeux de rôle, etc.

A Genève, les séminaires d'orientation personnelle sont en voie de réa-lisation, avec la collaboration du Bureau d'information sociale (BIS); selon le nombre des inscriptions, ils auront lieu dans différents quartiers.

L'Alliance souhaite que, dans d'autres cantons, un travail analogue soit entrepris.

Pour tous renseignements: écrire à

**FEMMES SUISSES**

BP 10, 1253 Vandœuvres  
en mentionnant « Séminaires d'orientation » sur l'enveloppe.

# RAPPORT DU CONGRÈS

Le rapport du Congrès, qui vient de sortir de presse, présente un grand intérêt. En effet, la partie documentaire se double d'analyses et de commentaires qui font de cette brochure un instrument de travail et un sujet de réflexion. Les rédactrices ont visiblement eu à cœur de préparer l'avenir, en communiquant non seulement l'expérience vécue, mais les enseignements qui se dégagent d'une multitude de détails.

Le rapport (150 pages environ) se divise en trois parties. La première, le programme officiel, contient les discours, les conférences de base, le compte-rendu de débats sur la relation homme-femme, sur les modifications de mentalité qu'implique le passage du système actuel à la relation de partenaires dans l'égalité.

La deuxième partie est consacrée aux activités à choix. Il y en avait 43 à Berne, sans compter les expositions, les consultations et la sym-pathique "Kaffeestube" des femmes abstinentes où on se réfugiait de temps à autre, affaire de se clarifier les idées.

Les différents sujets ont été groupés selon le thème auquel ils se rattachaient: famille, femmes seules, formation personnelle et profession-nelle, monde du travail, lois à réviser, vie publique, associations féminines et publicité. Il ne s'agit donc pas d'une foison de petits rapports techniques, mais d'une vue d'ensemble, d'une analyse et d'une synthèse globale accompagnée parfois de commentaires.

Comme on le sait, le travail des deux premières journées du Congrès a abouti à une série de résolutions auxquelles une large place est ré-

servée, notamment à la discussion de l'initiative pour l'égalité des droits.

La troisième partie, intitulée "En vue de l'avenir" est riche de réflexion et de renseignements. Elle traite des travaux préparatoires, de l'enquête "Où le bât blesse-t-il?" des difficultés auxquelles les organi-satrices se sont heurtées et de leurs victoires. Elle rend compte du climat du Congrès, de la manière dont il a été vu par la presse et la radio, sans oublier l'anti-congrès. Deux importants articles traitent des méthodes dynamiques utilisées, d'autres tirent des conclusions sur le plan de l'en-gagement personnel et de la solidarité.

En fin de rapport, on trouvera un

compte-rendu des Journées des fem-mes romandes (Genève, 15-19 avril 1975) et de la Journée de la femme à la Foire d'échantillons (Bâle, 16 avril 1975). Depuis lors, bien d'autres manifestations ont été annoncées sur l'ensemble du territoire suisse.

Les mêmes sujets sont traités en français et en allemand, mais beaucoup de textes ne sont pas de simples traductions. Souvent, ils se complè-tent l'un l'autre.

En bref, ce rapport est du plus haut intérêt et se lit facilement. Nous le recommandons vivement, car il est destiné, non seulement à faire le point, mais à préparer l'avenir. On peut le commander au moyen du bul-letin ci-dessous.

Je commande ..... exemplaire(s) du

## rapport du congrès

"La Suisse et l'Année internationale de la femme" au prix de Fr. 9.— (Prière d'écrire très clairement)

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

N° postal : ..... Lieu : .....

Date : ..... Signature : .....

à envoyer au :

Secrétariat de l'ARGE  
Dolderstrasse 38  
8032 Zurich

En cette année internationale de la femme

## Initiatives constitutionnelles concernant les femmes suisses

Afin de permettre à chaque lectrice qui le désire de signer l'une ou l'autre de ces initiatives ou les deux, nous rappelons brièvement ci-dessous leur contenu et les adresses où les listes peuvent être obtenues.

Initiative populaire fédérale pour

### La solution du délai

Avortement non punissable pendant 12 semaines

Art. 34 novies. — L'interruption de la grossesse n'est pas punissable lorsqu'elle est pratiquée par un médecin autorisé à exercer sa profession, dans les douze semaines après le début des dernières règles et avec le consentement écrit de la femme. Le libre choix du médecin est garanti. La Confédération prend, avec la collaboration des cantons, les mesures nécessaires pour protéger la femme enceinte et encourager la planification familiale.

Micheline Matthey, Chemin Vernets, 2525 Le Landeron, fournira d'autres feuilles sur demande.

\* Art. 4 bis

1. L'homme et la femme sont égaux en droits.
2. L'homme et la femme ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans la famille.
3. L'homme et la femme ont droit à une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale.
4. L'égalité de chances et de traitement est assurée à l'homme et à la femme en matière d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que pour l'accès à l'emploi et l'exercice de la profession.

**Disposition transitoire**

La loi instituera dans les cinq ans dès l'entrée en vigueur de l'article 4 bis les mesures propres à en assurer l'exécution tant dans les relations entre citoyens et l'Etat que dans les relations entre particuliers. »



INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

pour l'

ÉGALITÉ DES DROITS

ENTRE HOMMES ET FEMMES

On peut se procurer d'autres listes en français à l'adresse ci-contre :

Case postale 14  
1222 Vésénaz (Genève)  
Tél. (022) 52 18 09

## Amnesty international

Le Secrétariat International de Amnesty International a publié le 20 avril 1975 une liste de 252 femmes, qui sont détenues dans 25 pays pour motifs politiques, religieux et/ou raciaux.

La publication du rapport « Femmes en prison » est la contribution de Amnesty International à l'Année internationale de la femme.

Dans tous les pays du monde il y a des organisations qui luttent pour l'application des Droits de l'Homme et travaillent à défendre les causes qui leur tiennent à cœur, à savoir les droits et la libération de la femme. Dans beaucoup de pays cette intervention en faveur des problèmes de la femme apparaît des plus natu-

relles. Mais il y a d'autres pays par contre où l'on est politiquement poursuivi et emprisonné en raison de cette même activité.

C'est pourquoi Amnesty International invite les organisations féminines du monde entier à se solidariser avec toutes ces femmes et à intervenir pour la libération de celles qui ayant pris au sérieux l'application des Droits de l'Homme se trouvent aujourd'hui en détention pour avoir défendu courageusement la liberté de rassemblement et/ou de mouvement.

Soutenez Amnesty International afin que nous puissions poursuivre notre activité en faveur des prisonniers de conscience.

### Extrait de la résolution adoptée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers suisses

Les infirmières et les infirmiers diplômés en soins généraux, réunis en congrès à Sion le 31 mai 1975 :

- ont étudié les résultats d'enquêtes faites auprès d'infirmières diplômées mariées pour leur demander si, et dans quelles conditions, elles désiraient reprendre du travail...
- ont constaté la pénurie actuelle de personnel soignant qualifié
- s'élèvent contre la tendance à combler cette pénurie par du per-

sonnel non préparé aux tâches complexes que sont les soins infirmiers.

Par ailleurs, l'ASID appuie l'Alliance de sociétés féminines suisses en ce qui concerne

- a) le principe d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale,
- b) le principe de l'imposition séparée des revenus des conjoints.

### Assemblée générale de la Fédération romande des consommatrices le 22 mai 1975 à Bienne

Le rapport fouillé de la présidente Mme Mayor et des présidentes des sections locales a démontré l'intensité de l'association, qui a organisé d'innombrables causeries, forums, cours, démonstrations, séances dans toutes les régions de Suisse romande. Le nombre de membres individuels a augmenté de plus de 5000 l'an dernier et s'approche cette année des 40 000. Cela assure les bases financières de la Fédération puisque les membres doivent automatiquement payer l'abonnement de J'achète mieux, en plus de leur modeste coti-

sation. Les deux têtes de la Fédération, occupées à plein temps Mlle D. Yvette Jyggi et Mme Michel accomplissent un énorme travail allant de la présentation d'une exposition itinérante, à la rédaction du journal, des émissions de radio aux réponses à de nombreuses questions.

Le service de consommateurs-information a pris de plus en plus d'extension dans les centres urbains et des centaines, voir milliers de cas y sont traités, de la simple information à l'aide juridique.

E. C.